

Nos 3 villages **ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL**

Bulletin d'informations Communales / Juin 2010



n°82

sommaire



**JOURNÉE
SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE**



**DOSSIER
ÉNERGIE**



**BALADE ET
PIQUE-NIQUE
AUTOUR DU
CANAL**



EDITO

**REGARDS SUR TROIS INITIATIVES COMMUNALES NOUVELLES
DANS LESQUELLES VOTRE BOURGMESTRE S'EST BEAUCOUP INVESTI**

SONDAGE ÉOLIEN ET PARTICIPATION CITOYENNES

Les 23, 24 et 27 juin prochains, un sondage sera réalisé auprès de 400 personnes pour connaître la position de nos concitoyens quant à l'implantation éventuelle d'un parc éolien à Haut-Ittre. Un questionnaire et un document reprenant des avis favorables ou défavorables ont été élaborés par un groupe de personnes. Celui-ci comprenait des mandataires politiques de tous les groupes présents au Conseil communal, certains de nos concitoyens et un professeur en communication de l'ULB.

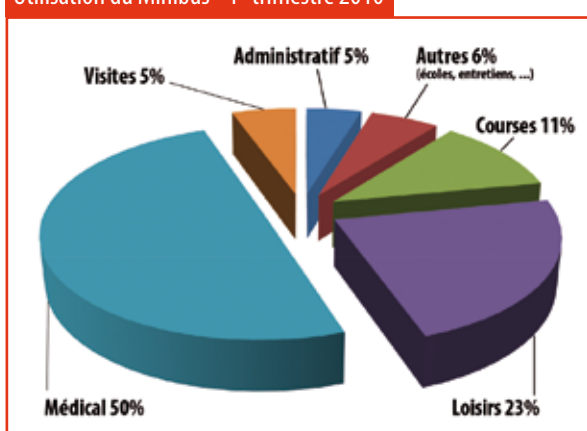
Derrière ce sondage se dessine la volonté de votre Administration communale de favoriser la participation des citoyens aux décisions importantes qui concernent leur Village. La structure de réflexion que nous avons créé aura d'autres occasions de fonctionner et de vous demander votre avis. Nous sommes déterminés à réconcilier le citoyen avec l'action politique.

TRANS'ITTRE, LE MINIBUS COMMUNAL SPONSORISÉ

Très mal desservi par les transports en commun, nous avons cherché une solution pour répondre

à toute une série de besoins qui n'étaient pas rencontrés. La formule du minibus entièrement sponsorisé par la publicité nous en a donné l'occasion. Au début, nous avons ciblé le public du 3ème âge, le plus touché par la problématique de la mobilité. Nous avons, ensuite, élargi son utilisation à toutes les couches de la population. Cette formule peu coûteuse (seul le salaire du chauffeur est, en partie, supporté par la Commune) permet de rendre de nombreux services aux Ittrois. Pour information, 255 personnes ont bénéficié de ce service durant le 1^{er} trimestre 2010 (cf. graphique).

Utilisation du Minibus - 1^{er} trimestre 2010



LE POTAGER COMMUNAL

J'ai souvent été interpellé par des personnes qui, par manque d'espace, regrettaient de ne pouvoir s'adonner aux joies du jardinage. Il existait un terrain appartenant à la Commune, au bout de la rue Jean Jolly. Aujourd'hui, grâce aux conseils éclairés de Claude Berckmans, le potager a belle allure. Toutes les parcelles sont occupées et quelques épouvantails ont fait leur apparition. Mieux encore, deux classes de nos écoles communales se sont lancées dans l'aventure avec un enthousiasme rafraîchissant. Quelle belle leçon de biologie appliquée. Et puis, le potager est devenu un lieu de rencontre intergénérationnel qui tisse de nouvelles amitiés entre nos jardiniers.



> **Axel François, votre Bourgmestre**

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE COOPÉRATION ITTRE - BRAINE-LE-CHÂTEAU

C'est le 24 avril dernier que s'est déroulée à Braine-le-Château la deuxième journée de solidarité internationale portée en commun par les deux communes en appui aux conseils consultatifs Nord/Sud d'Ittre et de Braine-le-Château.

Cette journée a bénéficié du concours de plusieurs O.N.G. actives sur le terrain et implantées dans les deux entités : P.J.P.O. (Paix Juste au Proche Orient), ARRET, Iles de Paix, OXFAM, KANTIPUR CHORA-CHORI, Education sans Frontières, Dialogue des Peuples, LHAC, EBANSO et le Rayon d'Espoir.

Cette journée a aussi été marquée par deux points d'orgue.

A 17 heures, la conférence du journaliste indépendant Jean-Paul MARTHOZ et à 20 heures, le concert du groupe sénégalais BAO.

JEAN-PAUL MARTHOZ



La conférence de Jean-Paul MARTHOZ portait sur le thème : « Regards du Nord sur le Sud et Regards du Sud sur le Nord ».

Qui mieux que lui pouvait présenter ce sujet ?

Journaliste de talent maniant une plume alerte, acérée, parfois polémique mais toujours animée du souci de tirer – même dans le paradoxe – les meilleurs enseignements politiques des événements qu'il couvre et qu'il analyse.

Et cette analyse journalistique « indépendante » pointue et respectée, il la doit à un travail acharné d'informations recherchées, fouillées, recoupées dans les médias, les doctrines, les jurisprudences, dans l'interview de dizaines de personnalités, dans l'écoute de centaines de témoins, dans la rencontre de milliers de citoyens et citoyennes du monde parmi lesquels des militant(e)s, des personnes persécutées, exploitées, exilées, réfugiées.

Cette mine d'informations privilégiées, il les a glanées, notamment, en parcourant – depuis plusieurs

dizaines d'années, le monde entier d'Est en Ouest, du Nord au Sud : l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Est, l'Extrême Orient.

Ce talent, nourri d'informations et d'expériences de terrain, il l'a mis au service des plus honorables institutions.

- Des journaux : La Cité, La Relève, La Libre, Trends-Tendance, Le Soir,
- Des organisations internationales : l'UNESCO, la Commission européenne, la C.I.S.L., la Fédération internationale des Journalistes, Reporters sans Frontières, Human Rights Watch,
- Des organisations belges : le G.R.I.P.

QUELS REGARDS DES MÉDIAS SUR LE NORD ET SUR LE SUD ?

D'entrée de jeu, J.-P. MARTHOZ a rappelé que le monde des médias est caractérisé par un rapport de forces de même nature que celui qui marque le clivage entre pays développés et nations émergentes. En effet, le monde des médias internationaux s'illustre par une concentration des moyens entre trois agences mondiales de presse : REUTERS (London), Associated Press (New York) et France-Presse (Paris). Il en est de même pour les images : deux agences basées à Londres : REUTERS et A.P. Television. Toutes ces agences sont de droit privé alors que le service public n'est assuré que par EUROVISION basé à Genève.

Quant à l'information en continu, elle reste dominée par la chaîne américaine CNN aujourd'hui concurrencée par la chaîne arabe ALGESIRA basée au Qatar et qui émet en langues arabe et anglaise ainsi que TV5 (France 24) qui émet en 3 langues : française, anglais et arabe.

Il ne faut pas non plus ignorer le rôle d'INTERNET comme moteur de recherche U.S.A. de même qu'en presse écrite, le rôle déterminant des journaux de référence que sont le New York Times ou le Washington Post aux Etats-Unis, le Monde à Paris, El Pais à Madrid et The Observer à Londres.

Dans cette « Guerre des médias » pour la maîtrise de l'information au niveau mondial, doit aussi être pris en compte le rôle des réseaux sociaux.

C'est sur base de ce panorama précis et documenté, y compris dans l'inventaire des ressources financières de ces « majors » des médias, que J.-P. MARTHOZ a situé l'enjeu démocratique du combat pour une presse libre et indépendante.

Combat pour lequel, heureusement, des journalistes comme J.-P. MARTHOZ apportent une contribution significative par leur compétence et leur indépendance d'esprit.

MUSIQUE SÉNÉGALAISE DE QUALITÉ



Après l'information journalistique, place à la culture musicale avec le groupe de musique traditionnelle sénégalaise BAO. Sonorités africaines wolofs et sérères, harmonies casamançaises, mélodies sulsahariennes et influences soul, ... Quarante minutes de dépaysement rythmé et chanté par des « princes » de la musique africaine devant une centaine de convives ravis et enthousiasmés.

Belle journée conviviale diverse et instructive qui ne peut qu'inciter les promoteurs de l'événement à le répéter à Ittre l'année prochaine.



> Claude Debrulle, Echevin de la Solidarité internationale

MARCHÉ AUX FLEURS

980 € DE BÉNÉFICE POUR LE MARCHÉ FLEURIS DE VIRGINAL. CE BÉNÉFICE A ÉTÉ VERSÉ À L'OPÉRATION CAP 48.



Un grand merci à tous pour votre participation et la présence du soleil qui ont favorisé le succès de cette troisième édition.

Avec la participation du PCDN, plus de 200 sachets de semences de plantes mellifères ont été distribués.

> Christian Fayt, Echevin de la Ruralité



DOSSIER SPÉCIAL : PRIMES ÉNERGÉTIQUES

Votre facture-énergie (chauffage, chauffe-eau) devient trop chère ?

Vous avez trop froid l'hiver, ... et trop chaud l'été, dans votre logement mal isolé ???

Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides publiques, d'autant plus importantes si vos revenus sont bas !

AUPRÈS DE LA RÉGION WALLONNE

A partir du 1^{er} mai 2010, la Région wallonne a adopté de nouvelles règles pour les primes pour les économies d'énergie. De plus, elle a voulu que ces primes soient plus intéressantes pour les revenus précaires et modestes, même si toutes les catégories de revenus peuvent bénéficier de primes (voir encadré).

Dans ce bulletin communal, nous prendrons l'exemple pour les revenus précaires.

PRIMES POUR REVENUS PRÉCAIRES,

dont les revenus¹:

- comme personnes isolées, ont un montant imposable non indexé inférieur ou égal à 12.000 euros par an ;

- comme couples dont les revenus du ménage ont un montant imposable non indexé inférieur ou égal à 16.400 euros par an.

N.B. Nous ne reprenons ci-après que les primes régionales qui bénéficient également des primes communales complémentaires. D'autres primes régionales existent. Renseignez-vous auprès du Guichet de l'énergie de la Région wallonne, rue Mayeur Etienne 4 à 7090 Braine-le-Comte. Tél : 067/56.12.21 ou sur le site <http://energie.wallonie.be/fr/citoyens.html?IDC=6315>

Les informations relatives à cette prime régionale reprises dans les tableaux le sont à titre indicatif, et peuvent être sujettes à des interprétations ou informations complémentaires de la part de la Région.

Par exemple, toutes les primes, sauf celle liée à l'isolation du toit par vous-mêmes, nécessitent que le travail soit réalisé par des professionnels agréés.

Assurez-vous donc bien des conditions et formalités régionales avant toute décision de travaux. La Commune ne peut être tenue responsable des informations indicatives sommaires présentées dans les tableaux de primes.

Pour tout renseignement :

Guichet de l'énergie de Braine-le-Comte
Rue Mayeur Etienne 4 à 7090 Braine-le-Comte
Tél.: 067/56 12 21. Ou sur le site internet
<http://energie.wallonie.be/fr/citoyens.html?IDC=6315>

De plus, dans le cadre de l'opération MEBAR, la Région wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans

leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Cela peut être le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, ...

La subvention peut aussi être accordée à un ménage ou un demandeur vivant dans une caravane ou un chalet situé dans un camping ou un parc résidentiel de week-end.

Si le demandeur est locataire, il doit obtenir au préalable l'accord de son propriétaire.

Pour obtenir la subvention, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune. C'est lui qui vérifiera, au cas par cas, les conditions d'octroi et qui lancera la procédure si le demandeur et les travaux concernés répondent aux conditions légales.

¹ Revenus (pour ce qui est du point de vue régional pour ses propres primes) = les revenus imposables globalement du demandeur et/ou de son conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle il vit maritalement à la date de la demande, ces revenus étant ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. Ces revenus sont diminués de 2.200 euros par enfant à charge.

² Lorsqu'il est demandé l'accusé de réception d'une demande de permis d'urbanisme initial antérieur au 1^{er} décembre 1996 pour votre bâtiment et que vous ne le possédez pas car bâtiment très ancien, fournir une déclaration sur l'honneur.

³ Surprime pour les matériaux d'isolation naturels : matériaux constitués de 80% minimum de fibres végétales, animales ou de cellulose, dont la masse volumique ne peut excéder 150 Kg par m³

Type de travaux	Affectation ²	Montant de la prime régionale	Plafond de la prime régionale	Surprises Régionales ³
Audit énergétique	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	60% de la facture	Max. : 360 € par maison unifamiliale Max. : 1.000 € pour tout autre bâtiment	non
Audit énergétique par thermographie infrarouge	Tout bâtiment	50% de la facture	Max. : 200 € par maison unifamiliale Max. : 700 € pour tout autre bâtiment	non
Isolation du toit effectuée par les soins du demandeur	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 7 €/m ²	Max. : 100 m ² par maison unifamiliale Max. : 200 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation du toit effectuée par les soins d'un entrepreneur	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 14 €/m ²	Max. : 100 m ² par maison unifamiliale Max. : 200 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation des murs par l'intérieur	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 28 €/m ²	Max : 120 m ² par maison unifamiliale ou appartement. Max. : 240 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation du creux des murs (ou de la « coulisse »)	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 14 €/m ²	Max : 120 m ² par maison unifamiliale ou appartement. Max. : 240 m ² pour tout autre bâtiment	3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation des murs par l'extérieur	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 42 €/m ²	Max : 120 m ² par maison unifamiliale ou appartement. Max. : 240 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation du sol, par cave, d'un bâtiment	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 12 €/m ²	Max : 80 m ² par maison unifamiliale. Max. : 160 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Isolation du sol, sur dalle, d'un bâtiment	Tout bâtiment dont l'accusé de réception de la demande de permis d'urbanisme initial est antérieur au 1 ^{er} décembre 1996	Pour le logement : 30 €/m ²	Max : 80 m ² par maison unifamiliale. Max. : 160 m ² pour tout autre bâtiment	+ 3 € / m ² si utilisation de matériau d'isolation naturel.
Remplacement d'un vitrage non performant (dont simple vitrage) par du double vitrage pour anciens logements.	Logements de plus de 15 ans	Pour le logement : 50 €/m ²	Max : 40 m ² de superficie par logement	non
Installation chauffe-eau solaire.	Sur logement existant	1500 € pour une surface de 2 à 4 m ² + 100 € par m ² supplémentaire	Max : 6.000 €	non

AUPRÈS DE VOTRE COMMUNE D'ITRE

Les nouvelles primes communales pour économiser l'énergie dans votre logement ont été votées à l'unanimité par le Conseil communal ce 25 mai 2010.

Toutes les primes communales sont liées à l'obtention de la prime par la Région wallonne.

Pour tout renseignement :

Marie-José Arias, eco-conseillère, administration communale, rue Planchette, 2 à 1460 Ittre. Tél : 067/79 43 49

AUPRÈS DE LA PROVINCE DU BRABANT WALLON (POUR TOUS REVENUS)

Les primes provinciales sont liées à l'obtention de la prime par la Région wallonne.

A) AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Le montant de la subvention s'élève à 20 % du montant de la facture d'honoraires TVAC relative à la réalisation de l'audit et ne peut excéder 200 euros par audit pour les maisons unifamiliales et 500 euros par audit pour les autres bâtiments.

Le cas échéant, la subvention provinciale sera réduite afin que le montant total des subventions octroyées pour la réalisation d'un audit ne dépasse pas le montant de la facture d'honoraires.

B) CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Le montant de la subvention s'élève à 600 euros. Cette subvention est accordée aux mêmes conditions que celles prévues par la Région wallonne dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 novembre 2003 visant à octroyer une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Pour tout renseignement :

Service du développement territorial, Province du Brabant wallon, Direction d'administration de l'infrastructure et du cadre de vie, Parc des Collines - Bâtiment Archimède, Avenue Einstein, 2 - 1300 Wavre

Tél. : 010/23.62.85 - Fax : 010/23.62.86

developpementterritorial@brabantwallon.be

www.brabantwallon.be

LE MÉCANISME DU « PRÊT VERT »

Tout ça, c'est très bien. Mais il faut avancer l'argent pour avoir ces primes... parfois de longs mois plus tard ! Dans ce cas, l'état fédéral peut aussi vous aider par le mécanisme du « Prêt vert »

QU'EST-CE QU'UN PRÊT (OU CRÉDIT) VERT ?

Un prêt vert est un prêt qui sert uniquement au financement d'une série de dépenses bien déterminées pour l'économie d'énergie.

Type de travaux	Prime communale de base	Prime communale revenus précaires	Prime communale revenus modestes
Audit énergétique	Forfait de 40 €	Forfait de 150 €	Forfait de 100 €
Audit énergétique par thermographie infrarouge	Forfait de 40 €	Forfait de 150 €	Forfait de 100 €
Isolation du toit	10 % de la prime régionale	50 % de la prime régionale	33 % de la prime régionale
Isolation des murs	10 % de la prime régionale	50 % de la prime régionale	33 % de la prime régionale
Isolation des sols	10 % de la prime régionale	50 % de la prime régionale	33 % de la prime régionale
Remplacement d'un vitrage non performant (dont simple vitrage) par du double vitrage	10 % de la prime régionale	50 % de la prime régionale	33 % de la prime régionale
Chauffe-eau solaire	250 €	500 €	350 €

Nouveau dispositif fédéral d'éco-fiscalité entré en vigueur le 31 juillet 2009. Chaque Belge va pouvoir emprunter à moindre frais pour économiser l'énergie.

Ce prêt vert a pour objectif d'aider les ménages qui ne sont pas en mesure d'avancer la mise de départ pour des investissements économiseurs d'énergie donnant droit à une réduction d'impôts.

Le prêt doit servir uniquement au financement des dépenses pour l'économie d'énergie suivantes :

- remplacement d'anciennes chaudières ;
- entretien des chaudières ;
- installation d'un système de chauffage de l'eau par énergie solaire ;
- installation de panneaux photovoltaïques pour transformer l'énergie solaire en énergie électrique ;
- installation de tous autres dispositifs de production d'énergie géothermique ;
- installation de double vitrage ;
- isolation du toit, du sol et des murs ;
- installation de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge ;
- réalisation d'un audit énergétique.

Le montant emprunté doit s'élever à **au moins 1.250 euros**, mais est **plafonné à 15.000 euros**. Ces montants valent par année calendrier, par habitation et par emprunteur.

Un tel prêt peut, sous certaines conditions, donner droit aux avantages suivants octroyés par l'Etat :

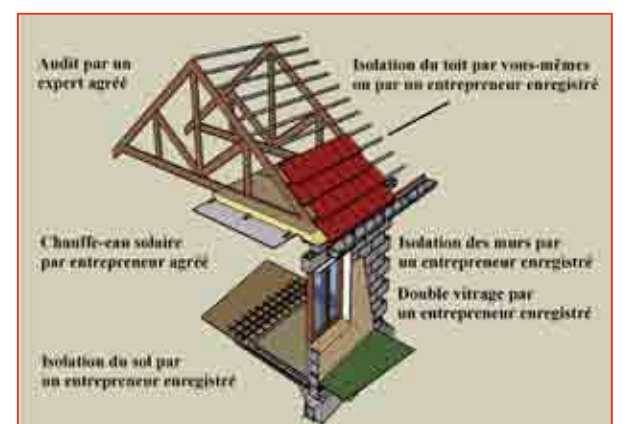
- **une réduction d'intérêts** (bonification d'intérêts) **de 1,5 %** ;
- **une réduction d'impôts de 40 %** sur les intérêts payés par l'emprunteur, après déduction de la réduction ou bonification d'intérêts.

Une bonification de 1,5 % (réduction d'intérêts) est octroyée pour chaque prêt conclu par une personne physique entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2011 auprès d'un prêteur (banque), afin d'investir pour des économies d'énergie. Le solde restant d'intérêts payés bénéficie en outre d'**une réduction d'impôt de 40 %**.

Cela signifie donc que pour un prêt négocié au taux réel de 5%, l'emprunteur paiera seulement environ 3,5% (5% - 1,5% = 3,5% desquels il faut encore déduire 40% des intérêts payés).

Le prêt peut se faire sous forme de **prêt à tempérament à crédit hypothécaire**.

Si vous ne payez pas d'impôts, vous pouvez tout de même bénéficier d'un crédit d'impôts pour les travaux d'isolation des toits, des murs et des sols, de remplacement d'une ancienne



chaudière ou l'entretien d'une chaudière, d'installation de double vitrage, de placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge, ou/et d'un audit énergétique pour les dépenses effectuées en 2010. (En plus de bénéficier d'une prime éventuelle de votre commune, province ou région).

L'un des atouts majeurs du « prêt vert » fédéral est d'apporter un soutien financier immédiat aux ménages. En effet, dans les autres types d'aides publiques en matière d'économies d'énergie, qu'elles soient fédérales (comme la réduction d'impôt de 40% qui reste, bien entendu, d'application) ou régionales, provinciales ou communales), le particulier doit déboursier l'intégralité de son investissement avant de pouvoir, ultérieurement, bénéficier d'une remise.

Pour les ménages-souscripteurs, ils seront a priori doublement gagnants: à court terme, ils pourront investir à moindre coût; et, à moyen et long termes, ils pourront bénéficier de gains non négligeables sur leurs factures énergétiques.

Attention ! Le prêt vert est une **mesure temporaire** qui fait partie de la loi de relance économique du 27 mars 2009. La mesure s'applique uniquement aux contrats de prêt conclus entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011.

Pour plus de renseignements, s'adresser à votre banque et/ou au ministère des Finances.

Voir le site internet : <http://www.minfin.fgov.be/portail2/fr/themes/dwelling/energysaving/green.htm>

NB. L'information complète sur ces primes énergie sera également consultable d'ici peu sur le site internet de la Commune : www.ittre.be

> **Marc Hordies, Echevin de l'Energie**

ENCORE PLUS INTÉRESSANT : FINANCEZ VOS INVESTISSEMENTS EN ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN PAYANT 0% D'INTÉRÊTS, GRÂCE À LA RÉGION WALLONNE

L'Ecoprêt est un financement qui propose un remboursement à taux zéro pour les travaux de rénovation qui visent à améliorer la performance énergétique de votre habitation.

Isolation, chauffage, ventilation... Grâce à l'Ecoprêt, vous pouvez maintenant envisager sereinement la qualité énergétique de votre logement.

L'Ecoprêt est une nouvelle mesure en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009 et concerne les particuliers :

- dont l'habitation est située en Région wallonne,
- et dont les revenus nets imposables ne dépassent pas 45.200 € *, majorés de 2.200 € par enfant à charge.

Tous les renseignements sur <http://www.ecopret.be/index.php>

LES CONDITIONS D'OCTROI :

- La 1^{ère} demande d'urbanisme du bâtiment doit avoir été déposée avant le 1^{er} décembre 1996.
- Le logement doit être votre résidence principale.
- Le logement doit répondre aux conditions de salubrité. Si des travaux doivent être effectués en la matière, ils peuvent bénéficier d'autres primes de la Région wallonne.

QUEL MONTANT ?

Le montant emprunté doit être compris entre :

- Minimum **2.500 €**,
- Maximum **30.000 € TVAC**.

L'emprunt peut être effectué :

- en prêt à tempérament (maximum 48 mois),
- ou en prêt hypothécaire (maximum 10 ans).

Important : le prêt à taux zéro est cumulable avec la plupart des primes Energie ou encore les primes à la Réhabilitation. Vous pouvez aussi bénéficier de certaines réductions fiscales.

POUR QUELS TRAVAUX ?

L'Ecoprêt couvre les travaux destinés à améliorer la performance énergétique de votre habitation :

- L'**isolation** du toit.
- L'isolation des murs.
- L'isolation des planchers.
- Le remplacement du simple vitrage par du **double vitrage** haut rendement.
- L'installation d'un système de **ventilation** avec récupération de chaleur.
- L'installation d'une **chaudière** gaz à condensation, basse température ou mazout haut rendement.

- L'installation d'une chaudière biomasse haut rendement.
 - L'installation d'un aérotherme, d'un générateur d'air chaud ou d'un appareil rayonnant.
 - L'installation d'un chauffe-bain ou générateur d'eau chaude à condensation.
 - L'installation d'une pompe à chaleur pour le chauffage.
 - L'installation d'une pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire.
 - L'installation d'une **pompe à chaleur** combinée chauffage-eau chaude sanitaire
- L'Ecoprêt peut être combiné aux primes Energie

EN PRATIQUE

Le prêt à taux zéro est octroyé :

- Par le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie : www.flw.be
- ou par la Société Wallonne de Crédit Social : <http://swcs.wallonie.be>



> **Marc Hordies,**
Echevin de l'Energie

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE PHOTOVOLTAÏQUE AU DÉPART DES BÂTIMENTS COMMUNAUX A DÉBUTÉ CE PRINTEMPS



Même si celles-ci ont pris plus de temps que prévu, les sous-traitants nous ont informés de la mise en fonctionnement de 2 installations, à savoir :

- **au CPAS** : en fonctionnement depuis le 18 mars 2010, puissance de 4,05kWc, surface d'environ 29,5m² ;
- **à l'infrastructure sportive (football Ittre)** : en fonctionnement depuis le 26

avril 2010, puissance de 8,775kWc, surface d'environ 64m².

Les deux autres installations sont en attente du placement du compteur de réinjection (Sedilec), et devront fonctionner dans un proche délai, à savoir :

- **à l'école communale** : puissance de 13,725kWc (8,775kWc+4,95kWc), surface d'environ 100m² (64m²+36m²) ;
- **au Hall des travaux** : puissance de 4,95kWc, surface d'environ 36m².

Les derniers branchements opérés, le total de puissance de production d'électricité verte produite au départ des bâtiments communaux sera de 31,5kWc pour environ 230 m² de modules photovoltaïques.

> **Marc Hordies,**
Echevin de l'Energie

LES REVENUS

Les primes régionales et communales sont différentes selon votre niveau de revenus.

Si le tableau des primes régionales présenté en page 3 est celui valable pour les revenus précaires, les mêmes primes, toujours intéressantes, mais de moindre hauteur, sont également accessibles à tous revenus. Les revenus modestes bénéficient également de primes plus intéressantes.

On entend par « revenus modestes », ceux qui :

- comme personnes isolées, ont un montant imposable non indexé compris entre 12.000,01 et 24.100 euros par an ;
- comme couples dont les revenus du ménage ont un montant imposable non indexé compris entre 16.400,01 et 30.100 euros par an.

On entend par revenus pour les primes :

Les revenus imposables globalement du demandeur et/ou de son conjoint cohabitant ou de la personne avec laquelle il vit maritalement à la date de la demande, ces revenus étant ceux de l'avant-dernière année qui précède celle de la facture finale. Ces revenus sont diminués de 2.200 euros par enfant à charge.

MESURES PRISES PAR VOTRE CPAS DANS LE CADRE DES ÉCONOMIES DE NOS RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'EXPERT ÉNERGÉTIQUE

Le CPAS de Ittre, dans le cadre d'une convention entre Les quatre CPAS de l'Ouest du Brabant wallon : Ittre, Rebecq, Tubize et Braine-le-Château, vient de confier à la société à finalité sociale RAPPEL, ... la mission d'expert conseil en bilan énergétique.

UN EXPERT CONSEIL EN BILAN ÉNERGÉTIQUE ???

Sur demande d'un particulier au Conseil de l'Action sociale de votre CPAS, un expert-conseil peut être envoyé dans votre logement.

Cet expert peut vous être utile dans deux situations :

1. Sur base d'un tableau de bord détaillé de vos consommations énergétiques, résultant de 6 visites à domicile de notre expert-conseil, une analyse des résultats obtenus vous sera rendue et des conseils personnalisés pour rationaliser au mieux ces dépenses énergétiques vous seront remis.

2. Une analyse plus poussée quant à l'état de votre logement et des équipements ménagers pourra également, à votre demande, être effectuée. Ce bilan énergétique portera sur :

- Une analyse de la consommation du bâtiment sur base de fiches énergétiques transmises par la région wallonne ;
- Une analyse de la consommation par appareil électroménager ;
- Déterminer la cause des surconsommations/déficiences énergétiques ;
- Offrir des conseils personnalisés ;
- Avancer des propositions permettant de résoudre les problèmes rencontrés.

L'expert énergétique ne travaille que pour les personnes dont l'intervention du CPAS est requise! Pour tous les autres, nous vous encourageons à lire également la suite.

LE TUTEUR EN ÉNERGIE

Dans le cadre des mesures relatives à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens, le Gouvernement Wallon, à décidé de soutenir les actions préventives et curatives menées par les CPAS en matière d'énergie.

Pour ce faire, 50 tuteurs en énergies ont été engagés dans les CPAS afin de permettre à ces derniers d'assurer un accompagnement individuel et efficace des personnes dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes pour améliorer l'état de leur logement et réduire leurs factures énergétiques.

Grâce au regroupement des 4 CPAS de l'ouest du Brabant wallon (Rebecq, Braine le Château, Tubize et Ittre), nous bénéficions de cette aide régionale.

A QUI S'ADRESSE CETTE AIDE :

Toute personne habitant une des quatre communes de l'ouest du Brabant wallon : Rebecq, Braine le Château, Tubize et Ittre

Que vous propose monsieur Guillaume Thiry, notre tuteur en énergie ?

- Visite à domicile portant sur l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Informer et expliquer les résultats d'un audit énergétique ou les résultats de la visite à domicile ;
- Conseiller et proposer des travaux à réaliser ;

- Définir un cahier des charges, mettre en concurrence des entrepreneurs, expliquer et commenter un devis ;
- Evaluer les moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux ;
- Apporter un aide pour l'introduction des demandes de primes, prêts ou allocations (communal, régional, provincial, fédéral) ;
- Renseigner des institutions existantes ;
- Aider à concevoir des petits travaux d'aménagement qui sont à la portée de l'occupant des lieux ;
- Suivre et accompagner les ménages durant l'exécution des travaux ;
- Assurer un relais ou une négociation entre le propriétaire et le locataire ;
- Informer les occupants sur les contrats de fourniture de gaz/électricité.

POUR TOUTE INFORMATION :

M. Guillaume Thiry - 0499/05 48 02
guillaume.thiry@publink.be

Disponibilité :
Lundi : Tubize
Mardi : Rebecq
Mercredi : Ittre
Jeudi : Rebecq
Vendredi : Braine-le-Château

> **Aurore François, secrétaire du CPAS**



Avec le soutien de la **RÉGION WALLONNE**

EXPRESSION POLITIQUE: ECOLO

Nous portons à votre connaissance, un livre qui pose des jalons essentiels, pour une approche d'un renouveau de nos sociétés.

En ces moments de crises, qui semblent sans remèdes efficaces, l'auteur, Tim Jackson, nous aide à formuler des constats sur les impasses actuelles. Il montre qu'il existe un autre cheminement possible et désirable, à la place de notre modèle économique existant.

Son titre « Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable » est déjà tout un programme...

Intéressé ?

Consulter notre site pour plus d'informations : <http://ittre.ecolo.be>

> **Paul Perniaux, Secrétaire de la locale Ecolo Ittre**



Déchets autour des bulles à verre : un geste qui peut vous coûter cher!



Infos : IBW (Intercommunale du Brabant wallon)
Tél.: 0800 49 057 - valmat@ibw.be - www.ibw.be

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux



SCHÉMA DE STRUCTURE : PRÉCISION

En sa séance du lundi 31 mai 2010, le Collège communal a convenu de reporter l'enquête publique consacrée au projet de schéma de structure au mois de septembre prochain.

La raison en est qu'il n'a pas paru raisonnable – au vu de l'importance de ce projet – de mener cette enquête publique entre le 15 juin et le 15 juillet, période au cours de laquelle les préoccupations citoyennes sont ailleurs.

> **Claude Debrulle, Echevin de l'Information et Marie-Claire Godeau-Bougard, Echevine de l'Urbanisme**

ASSUÉTUDES, ADDICTIONS ET DÉPENDANCES

BIENTÔT LES VACANCES SCOLAIRES

Pour beaucoup, la perspective de près de 2 mois de liberté.

Pour certains, l'opportunité de tentations, de défis personnels et l'expérimentation du délicat équilibre entre plaisir et dérapage.

Le risque n'étant pas toujours où on l'attend, vous trouverez ci-dessous un petit rappel du genre « ça n'arrive pas qu'aux autres ».

Assuétude : accoutumance de l'organisme à une substance

Addiction / dépendance : asservissement d'une personne à l'usage de drogue

L'adolescence, période de découvertes, d'apprentissage, de réalisation de soi mais également période de tous les défis et donc parfois de tous les dangers.

L'acquisition de l'indépendance suppose, en effet, l'engagement dans le risque.

Cependant, parfois, au lieu de se contenter d'une tentative unique liée aux circonstances, certaines conduites ou comportements à risques s'installent et deviennent des addictions.

De plus, de nombreuses attentes reposent sur les épaules de nos jeunes : réussite, statut social, ...

Alors, certains ont recours à des substances licites ou non, adoptent des comportements dangereux (binge drinking¹, jeu du foulard, vitesse excessive, ...) pour accéder au grand frisson ou pour se faire accepter par un groupe.

QUELQUES CHIFFRES CHEZ LES 12-20 ANS

Alcool

90% ont déjà goûté une boisson alcoolisée

8% consomment + de 7 verres / semaine

4% consomment + de 2 verres / jour

20% pratiquent le binge drinking régulièrement

Tabac

51% ont déjà fumé

14% fument quotidiennement

Cannabis

27% y ont goûté

7% en consomment hebdomadairement

3% fument quotidiennement

Ecstasy

4% en font l'expérience

2% en consomment régulièrement

TV +4h/jour d'école

16%

Jeux électroniques +4h/jour d'école

12%

CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS²

Sauf pour le tabac, ces consommations sont plus prononcées chez les garçons que chez les filles.

Sur le plan personnel, les jeunes qui ont tendance à ce type de comportement, sont aussi ceux qui se sentent le plus souvent nerveux, qui ont une tendance récurrente à la déprime, se plaignent davantage de fatigue matinale les jours d'école.

Sur le plan familial, ils ont plus de difficultés à dialoguer avec leurs parents, sont souvent issus de famille dont un des 2 parents d'origine est absent (recomposée, monoparentale, ...).

Ce n'est pas la structure familiale, qui favorise la consommation, mais bien les relations conflictuelles parents/enfants.

Sur le plan scolaire, ils sont plus enclins à ne pas aimer l'école et à brosser les cours (à l'exception des usagers abusifs de TV).

Sur le plan psychosocial, ont davantage tendance à sortir, adoptent des conduites violentes et ont tendance à avoir plusieurs partenaires sexuels.

DES PIÈGES QUI N'AIDENT PAS... « LES PUBLICITAIRES SAVENT POURQUOI »

Quelques pratiques commerciales courantes :

- Associer le sport et l'alcool en donnant le nom d'une bière à une ligue sportive.

- Promotions à destination des chefs de mouvement de jeunesse en période de camps : 3 bacs de bières + 1 gratuit.

- Sponsoring d'événements festifs : festivals de musique à destination des jeunes, ...

Cependant, il importe de prendre en considération que les conduites adolescentes ne sont pas immuables même si, pour certains, elles vont débiter au cours de cette période de vie, se développer et perdurer à l'âge adulte.

QUELQUES RELAIS

Centre Nadja : Traitement - Documentation - Prévention des dépendances
M^{me} Anne-France Hubaux
Tél : 04/223 01 19 - Fax : 04/221 18 43
Nadja.prevention@skynet.be
www.nadja-asbl.be

Modus Vivendi

M^{me} Catherine Van Huyck
Tél : 02/644 22 00 - Fax : 02/644 21 81
Catherine.v@modusvivendi-be.org
www.modusvivendi-be.org

Univers Santé

M^r Martin de Duve
Tél : 010/47 33 74 - Fax : 010/47 26 00
Martin.deduve@uclouvain.be
www.jeunesetalcool.be



> **Nathalie COLETTE,**
Echevine de la Santé

¹ *Peur se traduire par « hyperalcooolisation », « intoxication alcoolique aiguë¹ » ou « biture express ». Mode de consommation excessif de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une courte période de temps, par épisodes ponctuels ou répétés. Cette conduite à risque peut entraîner la mort via un coma éthylique.*

² *Etude réalisée depuis 1994 sur près de 15.000 jeunes de la 5^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire.*

Sources : Publication de la Direction générale de la santé du Ministère de la Communauté française.

TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

APPEL À CANDIDATURES

Cette année encore, le Conseil consultatif des sports a décidé d'attribuer les mérites sportifs.

La remise des trophées aura lieu le 16 octobre 2010 à la salle polyvalente de Virginal et sera suivie d'une soirée animée par la Royale Harmonie de Virginal.

Cette cérémonie nous permettra de mettre à l'avant-scène des sportifs qui ont fait résonner, grâce à leurs résultats, mais aussi grâce à leur dévouement, la renommée d'associations sportives ou de sportifs Ittrois. Chacune et chacun est cordialement invité à cette soirée.

Par l'intermédiaire de ce bulletin communal, nous faisons d'ores et déjà, un appel au candidatures : si vous connaissez une Ittroise, un Ittrois qui s'est

distingué durant ces derniers mois, qui a consacré du temps et de l'énergie à la pratique d'une discipline sportive, qui est une personnalité du sport qui mérite la reconnaissance de nos concitoyens, qui a une compétence particulière ou une disponibilité importante au service de groupes ou d'individualités sportifs, qui...qui...alors envoyez-nous le formulaire ci-dessous complété.

A NOUS RENVOYER AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2010 À ANGEL ANTUNA :

Par courrier : Administration communale d'Ittre, Rue Planchette 2 à 1460 Ittre

Par mail : a.antuna@hotmail.com

Par fax : 067/64 70 44

CANDIDATURE - MERITE SPORTIF - 2010

Candidature proposée par :

Nom:.....

Prénom :.....

Tél :

Adresse :

Personnalité proposée :

Nom :

Prénom:

Tél.....

Adresse :

Motivation et/ou performance :

Catégorie :

Sport individuel – sport collectif – espoir

EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE - ITTRE

L'ARTICLE 102 - OPÉRATIONS DE COMBUSTION

S1^{ER}. La destruction par combustion en plein air de tous déchets est interdite, à l'exclusion des déchets végétaux secs provenant :

- de l'entretien des jardins ;
- de déboisement ou défrichage de terrains ;
- d'activités agricoles.

S2. Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.

S3. Les feux sont interdits pendant la nuit.

Pendant la durée d'ignition, les feux doivent faire l'objet d'une surveillance constante par une personne majeure.

S4. L'importance des feux doit être maintenue à un niveau tel qu'ils puissent être maîtrisés par ceux qui les ont allumés.

S5. Par temps de grand vent, les feux sont interdits.

ARTICLE 13 - BRUITS D'APPAREILS OU DE VÉHICULES

Toute personne s'abstiendra :

1. De procéder, sauf en cas de force majeure, sur la voie publique aux mises au point bruyantes d'engins à moteurs quelle que soit leur puissance ;

2. D'employer des tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine, après 20 heures et avant 8 heures, et les dimanche et jours fériés, avant 10h00 et après 12h00.

2'. D'employer des tronçonneuses, appareils de pulvérisation, tondeuses à gazon, motoculteurs, appareils ou engins et jouets actionnés par moteur à explosion ou autre, en semaine, après 20 heures et avant 8 heures, le samedi après 19h00 et les dimanche et jours fériés. (Ittre – CC 23/11/2004).

> **Marie-Claire Godeau-Bougard, Echevine de l'Environnement**

BALADE ET PIQUE-NIQUE AUTOUR DU CANAL

Ittre dispose d'un magnifique endroit de promenades et de pique-niques : le pourtour du canal entre les ponts de Fauquez et de Virginal et l'Ecluse 5F : les chemins de halage le long du canal et les sentiers qui bordent les 3 biefs, vestiges du vieux canal.

Pour en agrémenter le parcours, l'échevinat du Tourisme, en coopération avec le S.I.T.I., a pris l'initiative d'y faire installer de nouveaux bancs et des tables de pique-nique.

C'est un début dont vous pouvez, avec le retour des beaux jours, déjà profiter.

Bonnes balades et bons pique-niques !

> **Claude Debrulle, Echevin du Tourisme**



LE TEMPS DES VACANCES ARRIVE

Certains d'entre nous vont en profiter pour aller découvrir d'autres horizons... Peut-être plus ensoleillés que les nôtres.

Cette période coïncide, malheureusement, avec une recrudescence des vols dans les habitations souvent vides à cette période.

Cela n'arrive pas qu'aux autres !!

Sur simple demande, la police de la zone Ouest Brabant Wallon peut effectuer des passages réguliers chez vous pendant votre absence.

Depuis sa mise en place en 2005, ce service rendu à la population connaît un très grand succès qui s'accroît d'années en années.

Nous passons de 257 demandes en 2005 à 577 en 2009 pour lesquels nos policiers ont effectués des passages passant de 5.813 à 15.027.

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez, soit télécharger le formulaire « Maison inoccupée » sur le site de la commune de Ittre : **www.ittre.be**, soit vous adresser à **votre antenne de police : Rue Neuve, 13 à 1460 Ittre - Tél. : 067/64 75 78 - Fax : 067/64 93 76**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 à 12h
- Mercredis de 8 à 12h et de 12h30 à 16h
- Samedis de 09 à 11h

Toute l'année, vous pouvez également bénéficier de conseils de prévention pour vous protéger contre le vol. Ce service est également GRATUIT.

Il vous suffit de prendre contact auprès du conseiller en prévention de la zone de police :

Aziz BENJILANI, Rue Neuve, 13 à 1460 Ittre - Tél. : 067/ 89 59 07 - Fax : 067/64 93 76

N'hésitez donc pas à faire appel pour mieux protéger votre habitation !!!

> **Muriel DELEN, Inspectrice principale Responsable communication ZP Ouest Brabant wallon**

NAISSANCES

ARADHKAH ARYA (M) : né le 8/04/2010 à Nivelles

VAN RILLAER OCEANE : née le 30/04/2010 à Charleroi

MELLOUL NORA : née le 7/05/2010 à Uccle

FICHT ROMANE : née le 11/05/2010 à Anderlecht

WILWERTZ ALEXANDRA : née le 16/05/2010 à Braine-l'Alleud

PELSENEER RACHEL : née le 18/05/2010 à Nivelles

DÉCÈS

PLENNEVAUX LAURE : décédée le 30/04/2010 à ITTRE

HÔTE GUY : décédé le 12/05/2010 à NIVELLES

WINDAL JACQUES : décédé le 16/05/2010 à BRAINE-L'ALLEUD

PETERS JEANNE : décédée le 16/05/2010 à ITTRE

VLEMS GÉRARD : décédé le 18/05/2010 à TUBIZE

JOPPE MARGARETE : décédée le 28/05/2010 à ITTRE

VASTESAEGER ANDRÉE : décédé le 29/05/2010 à BRAINE-L'ALLEUD

GODEAU YVETTE : décédée le 31/05/2010 à MONTIGNY-LE-TILLEUL

MARIAGES

VOLZA LUIGI ET NOEL BARBARA : le 21/05/2010

VAN LANCKER LAURENT ET KEUTGEN MARTINE : le 22/05/2010

SANTOS VIEGAS LUIS ET VAXELAIRE ELOÏSE : le 29/05/2010



> **Marie-Claire Godeau-Bougard, Officier de l'Etat-civil**

Prochain Conseil Communal

LE MARDI 29 JUIN 2010 À 19H, SALLE DES MARIAGES - GRAND PLACE ITTRE (COMPTES ANNUELS 2009)

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Delphine Delattre d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**